



Portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N° N°43/AONO/MINTP/CMPM/2019 du 15/04/2019 en procédure d'urgence pour la normalisation du réseau informatique des services centraux (immeuble de l'émergence, la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre et le Bâtiment du MINTP logé en face de la poste de Messa) du Ministère des Travaux Publics. Financement : BIP MINTP, Exercice 2019 Imputation : 53 36 470 04 32 00 12 2022.

**Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 Janvier 2018 constatant, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative au la passation, l'exécution et le contrôle du Ministère des Travaux Publics ; respect des règles régissant

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2019 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°43/AONO/MINTP/CMPM/2019 du 15/04/2019 en procédure d'urgence pour la normalisation du réseau informatique des services centraux (immeuble de l'émergence, la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre et le Bâtiment du MINTP logé en face de la poste de Messa) du Ministère des Travaux Publics. Financement : BIP MINTP, Exercice 2019 Imputation : 53 36 470 04 32 00 12 2022 ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal N° 025/PV/CMPM/MINTP du 24 Juin 2019 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

Vu la Lettre de notification de proposition d'attribution N° 014/L/CMPM/MINTP/2019 du 24 Juin 2019 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

DECIDE :

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'Appel d'Offres relatif à la normalisation du réseau informatique des services centraux (immeuble de l'émergence, la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre et le Bâtiment du MINTP logé en face de la poste de Messaj) du Ministère des Travaux Publics. Financement : BIP MINTP, Exercice 2019 Imputation : 53 36 470 04 32 00 12 2022.

**SOUSSIONNAIRE RETENU**

Numéro du lot	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC Lu en (FCFA)	Montant TTC Corrigé en chiffre et en lettre en FCFA	Délai de livraison	Observations
Lot Unique	<b>ETS BRILLANCE PLUS</b>	42 987 240	42 987 240 (quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante)	90 Jours	Offre financière la moins disante

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité de se présenter à la Direction des Contrats, pour l'établissement de son projet de Marché.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus, peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres, au secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Copie : ARMP

